



Guide de l'élève 2018-2019

3535, boulevard Rosemont, Montréal, Québec H1X 1K7

Téléphone : (514) 376-5740

Télécopieur : (514) 376-4325

www.cje.qc.ca/

Courriel: info@cje.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

I. LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
La structure administrative	3
Les enseignants assignés aux différentes classes	4
Le personnel enseignant par matière	5
Les responsables des concentrations	8
II. LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS	
La directrice générale	9
La directrice des services pédagogiques	9
Le directeur des services aux élèves et de la vie scolaire.....	9
Le coordonnateur des sports.....	9
Le directeur de classe	9
Le responsable d'une discipline sportive.....	9
Les conseillères pédagoTIC	9
L'animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire	10
La conseillère en orientation	10
Le surveillant-éducateur	10
III. LES INFORMATIONS D'ORDRE PÉDAGOGIQUE	
1. La politique d'évaluation des apprentissages, parents-élèves	10
IV. LES RÈGLEMENTS RELATIFS À LA PÉDAGOGIE	
1. La participation de l'élève	10
2. L'assiduité aux cours	11
2.1 Les cours en général	11
2.2 Les cours d'éducation physique	11
2.3 L'abandon de cours	11
3. La politique des devoirs	11
V. LES RÈGLEMENTS RELATIFS À LA VIE SCOLAIRE	12
VI. LES SERVICES AUX ÉLÈVES	
Le centre de ressources documentaires	20
Le service d'aide à l'élève	21
Le service de santé	21
Le service d'orientation scolaire	22
Le service de vie spirituelle et d'engagement communautaire	22
Le service de surveillance	22
Le service de la cantine	22
Les activités sportives de haut niveau	22
Les activités sportives libres	22
Le prêt du matériel sportif	22
Les installations sportives	23
Le Conseil général des élèves	23

I. LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

DIRECTION GÉNÉRALE

Directrice générale :

Directrice des services éducatifs :

Directeur des services aux élèves et de la vie scolaire :

Directeur des services aux élèves et des sports :

Directrice des services administratifs :

Mme Nancy Desbiens

Mme Marie-Josée Veilleux

M. Abraham Medeiros

M. Alexandre Dufresne

Mme Geneviève Gauthier

DIRECTEURS DE CLASSE

1^{re} secondaire:

2^e secondaire:

3^e secondaire:

4^e secondaire:

5^e secondaire:

M. Guy Thibault

Mme Julie Cloutier

M. Étienne Rouleau

M. Guillaume-Olivier Choquette

Mme Josée Desbiens

SERVICE DES ADMISSIONS

Mme Sylvie Boucher

SURVEILLANTS-ÉDUCATEURS

M. Franco Di Battista

Mme Estée Jutras

M. Alain Lavoie

M. Yves Lavoie

M. Wisguet St-Juste

Mme Marie-Philippe Savoie

CONSEILLÈRES PÉDAGOGIC

Mme Viviane Côté (12 périodes)

Mme Marie-Claude Gauthier (12 périodes)

SERVICE DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Technicien(ne)s en documentation :

M. Richard Duguay

Mme Chantal St-Onge

SERVICE DE LA VIE SPIRITUELLE ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire :

M. Marc St-Louis

SERVICE D'ORIENTATION SCOLAIRE

Conseillères d'orientation:

Mme Claudia Landry

Mme Sandy Vignola-Pétrin

SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES

Responsable administrative:

Responsable pédagogique :

Techniciens :

Mme Geneviève Gauthier

Mme Marie-Josée Veilleux

Mme Michelle Sarrazin (retraite octobre 2017)

M. Yves Leclerc

M. Benoit Léonard

SALLE JEAN-EUDES ET SERVICE DE L'AUDIO-VISUEL

M. Jean-Pierre Marsan

TECHNICIEN(NE)S DE LABORATOIRE

Jacinthe Bouchard

Louis-Paul Carmel

Brigitte Ratté

LES ENSEIGNANTS ASSIGNÉS AUX DIFFÉRENTES CLASSES

1^{re} secondaire - Directeur de classe : M. Guy Thibault

Arbique, Laura
Belcourt, Andrée-Anne
Bournival Patricia
Côté, Viviane
Désilets, Dominic
Lalonde, Mijanoue
Landry, Isabelle
La Rivière, Louise-Michèle
Lefebvre, Alexandre
Lehouiller, Julie
Montpetit, Daniel
Ngo, Linh
Peretz-Larochelle, David
Revelin-Couture, Félix
St-Germain, Viviane
Tino, Vanessa

2^e secondaire - Directrice de classe : Mme Julie Cloutier

Barr, Lisa
Champoux, Geneviève
De Cicco, Pascal
Fortin-Joly, Jean-Christophe
Gagné, Stéphane
Galessio, Irène
Gaulin, Bruno
Harvey, Joahanne
Houle, Alain
Lacaille-Foster, Catherine
Nobert, Éliza
Pelletier, Marie-Claude
Raymond, Benoît
Savard, Marie-Pier
Trottier, Pascaline
Villeneuve, Marilynne
Villemure, Marc

3^e secondaire Directeur de classe : M. Étienne Rouleau

Auger-Boisvert, Maryse
Bergeron, Caroline
Cantin, Chantale / Drouin, Marc
Charrette, Antoine
Fournel, Anne
Jean, Sébastien (Labelle, André)
Labbé Katherine / L'Homme, Catherine
Marleau, Josée
Morin, Jean-Frédéric
Poulin, Michel
Savoie, Patrick
Smith, Myriam
Vaillancourt, Myriam
Violante, Éric

4^e secondaire - Directeur de classe : M. Guillaume Olivier-Choquette

Boisvert, Marlène
Carr, Michael
Charrier, Julie
Cibiri, Marianne
Côté, Marie-Eve
Desjardins, Gilles
Friset, Brigitte
Gauthier, Marie-Claude
Julien, Marie-Ève
Kerr, Christina
Laplane, Véronique
Leclerc, Christian
Nantel, Alexandre (Beausoleil, Hugo)
Pépin, Pierre-Olivier
Rouleau, Étienne
Rousseau, David
Vachon, André-Carl

5^e secondaire - Directrice de classe : Mme Josée Desbiens

Beaudet, Yvan
Béchette, Véronique
Bosset, Jean-Philippe
Dansereau, Sophie
Demers, Michel
Durand, Rémi
Giumento, Ivana
Hottin, Laurence
Landry, Claudia
Lepage, Geneviève
Malo, Maripier
Pelletier, Sylvain
Senécal, Daniel
St-Louis, Marc
Tremblay, Marc
Trudel, Marc
Wysogland, Natacha

LE PERSONNEL ENSEIGNANT PAR MATIÈRE**Anglais**

Barr, Lisa
Carr, Michael
Cibiri, Marianne
Giumento, Ivana
Kerr, Tina
Tino, Vanessa
Violante, Éric
Wysogland, Natacha

Art dramatique

Belcourt, Andrée-Anne
Dansereau, Sophie
Lacaille-Foster, Catherine

Arts plastiques

Labbé, Katherine (L'Homme, Catherine)
Savard, Marie-Pier
Sérou, Maëva

Chimie

Côté, Marie-Ève
Pelletier, Sylvain

Danse

Galesso, Irène
Lalonde, Mijanoue

Éthique et culture religieuse

Jean, Sébastien (Labelle, André)
Fortin-Joly, Jean-Christophe
Montpetit, Daniel
Raymond, Benoit
St-Louis, Marc
Vachon, André-Carl

Éducation physique et à la santé

Gaulin, Bruno
Laplante, Véronic
Malo, Maripier
Morin, Jean-Frédéric
Nantel, Alexandre (Beausoleil, Hugo)
St-Germain, Viviane

Culture et tradition chrétienne

Jean, Sébastien (Labelle, André)

Français

Béchette, Véronique
Charette, Antoine
Désilets, Dominic
Fournel, Anne
Friset, Brigitte
Gauthier, Marie-Claude
Harvey, Johanne
Julien, Marie-Ève
Lacaille-Foster, Catherine
LaRivière, Louise-Michèle
Lehouiller, Julie
Marleau, Josée
Pelletier, Marie-Claude
Savoie, Patrick
Tremblay, Marc
Trottier, Pascaline

Géographie

Bosset, Jean-Philippe
Bournival, Patricia
Gagné, Stéphane
Revelin-Couture, Félix
Smith, Myriam
Trudel, Marc

Histoire et éducation à la citoyenneté

Bournival, Patricia
Charrier, Julie
De Cicco, Pascal
Demers, Michel
Durand, Rémi
Fortin-Joly, Jean-Christophe
Lepage, Geneviève
Revelin-Couture, Félix
Smith, Myriam
Trudel, Marc

Histoire du 20^e siècle

Lepage, Geneviève

Informatique

Nom à venir

Mathématique

Auger-Boisvert, Maryse
Beaudet, Yvan
Bergeron, Caroline
Boisvert, Marlène
Champoux, Geneviève
Côté, Viviane
Landry, Isabelle
Leclerc, Christian
Lefebvre, Alexandre
Nobert, Éliza
Poulin, Michel
Rouleau, Étienne
Senécal, Daniel
Villeneuve, Marilyne

Monde contemporain et Éducation financière

Bosset, Jean-Philippe
Demers, Michel
Durand, Rémi

Méthodologie du travail

Charette, Antoine
Désilets, Dominic
Fournel, Anne
Lacaille-Foster, Catherine
LaRivière, Louise-Michèle
Lehouiller, Julie
Marleau, Josée
Pelletier, Marie-Claude
Savoie, Patrick

Musique

Peretz-Larochelle, David
Villemure, Marc

Physique

Hottin, Laurence
Pépin, Pier-Olivier

Science et technologie

Arbique, Laura (Choquette, Guillaume-Olivier)
Auge-Boisvert, Maryse
Côté, Marie-Ève
Desjardins, Gilles
Hottin, Laurence
Houle, Alain (Cantin, Chantal / Drouin, Marc)
Ngo, Linh
Pépin, Pier-Olivier
Rousseau, David
Vaillancourt, Myriam

Science et technologie de l'environnement

Choquette, Guillaume-Olivier
Côté, Marie-Ève
Pépin, Pier-Olivier
Rousseau, David

LES RESPONSABLES DES CONCENTRATIONS

Concentration Arts

Art culinaire :	Hélène Bergeron
Arts :	Mathilde Fournier-Hébert Marie-Pier Savard
Communication :	Abeille Tard
Danse :	Marie-Josée Hardy
Design graphique :	Isabel Pepin
Musique :	Marc Villemure
Photographie :	Annie-France Leclerc
Théâtre :	Éric Chabot
Scénographie/Costume :	Marianne Thériault
Concentration Globe-trotter	Patricia Garcia

Concentration Sciences

Génies en herbe :	Félix Revelin-Couture
Informatique :	Jean-Christophe Fortin-Joly
Sciences biologiques	Sylvain Pelletier Laura Arbique

Concentration Sports

Basketball :	Maripier Malo
Football :	Jean-Philippe Chartier

Hockey :	Stéfan Blanchet
Plein-air :	Viviane St-Germain
Soccer :	Rémi Durand
Volleyball :	Véronic Laplante

II. LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale supervise l'ensemble des activités reliées à la gestion et au bon fonctionnement de l'établissement. Elle est la première responsable de la gestion de l'enseignement, du personnel, des finances et des ressources matérielles du Collège.

LA DIRECTRICE DES SERVICES ÉDUCATIFS

La directrice des services éducatifs gère l'ensemble des activités reliées à la vie pédagogique. Elle s'assure de la qualité de l'enseignement et supervise le travail des enseignants du Collège. Elle est aussi responsable de l'organisation scolaire ainsi que des concentrations artistiques et culturelles.

LE DIRECTEUR DES SERVICES AUX ÉLÈVES ET DE LA VIE SCOLAIRE

Le directeur des services aux élèves chargé de la vie scolaire organise et supervise l'ensemble des activités reliées à l'encadrement des élèves. Il supervise aussi le travail des directeurs de classe et des surveillants-éducateurs. De plus, il participe aux rencontres du conseil d'administration de l'Association des parents.

LE DIRECTEUR DE CLASSE

Le directeur de classe assume la responsabilité de la vie pédagogique et scolaire d'une classe donnée. Il assure l'encadrement des élèves et facilite les communications entre les parents et le Collège.

LE DIRECTEUR DES SERVICES AUX ÉLÈVES ET DES SPORTS

Le directeur des services aux élèves et des sports organise et supervise l'ensemble des activités reliées au programme sportif du Collège, des activités d'éveil et concentration sportives. Il supervise le travail des entraîneurs et des responsables de disciplines. Il supervise les enseignants du département d'éducation physique.

LE RESPONSABLE D'UNE DISCIPLINE SPORTIVE

Sous l'autorité du directeur des services aux élèves et des sports, le responsable de discipline exerce un leadership à l'intérieur de son programme. Tout en assurant la cohésion entre les entraîneurs de chacune des équipes du programme, il coordonne la planification annuelle et les programmes d'entraînement et assure la continuité d'une équipe à l'autre. De plus, il veille à transmettre la culture des AIGLES à ses entraîneurs et à ses athlètes.

LES CONSEILLÈRES PÉDAGOGIC

- Accompagner les enseignants dans l'élaboration d'activités pédagogiques riches, signifiantes et variées, mettant à profit les potentialités du numérique ;
- Alimenter la direction pédagogique dans sa réflexion sur les journées pédagogiques et dans leurs planifications ;
- Dispenser des formations ponctuelles aux enseignants lors de certaines rencontres pédagogiques ;
- Siéger aux comités Pédago-TIC, à la commission pédagogique et aux différents comités pédagogiques, selon leurs disponibilités.

L'ANIMATEUR DE VIE SPIRITUELLE ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

L'animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire est un enseignant qui, de concert avec les autres membres du personnel, évalue les besoins chrétiens du milieu et assure l'organisation, la promotion et l'animation des activités de vie spirituelle et d'engagement communautaire propres à une école confessionnelle.

L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

La conseillère en orientation pour 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire (2 jours par semaine)

Cette dernière accompagne les jeunes dans la constitution d'un portfolio d'orientation. De concert avec les enseignants de méthodologie, elle initie les élèves au logiciel Repères, au système scolaire québécois et les amène à préciser leur connaissance de soi. Enfin, elle travaille avec les enseignants à proposer des capsules orientantes à leurs élèves, en rapport avec les matières scolaires.

La conseillère en orientation pour 4^e et 5^e secondaire (4 jours par semaine)

Cette conseillère d'orientation administre et interprète des tests psychométriques afin d'aider les élèves à cerner leurs intérêts et à mieux se connaître. Sur demande, elle reçoit en consultation individuelle, afin de leur offrir une aide personnalisée. En tout temps, les élèves peuvent accéder à un centre de documentation bien garni.

Elle conseille les élèves sur toute question relative à leur développement scolaire et professionnel, les aide lors de leur choix d'options, les accompagne dans leur démarche d'orientation en vue de leurs études postsecondaires et les assiste lorsque vient le temps de faire leur demande d'admission au cégep. Elle fournit toute l'information relative aux professions, aux programmes de formation, aux établissements, de même qu'aux préalables et aux statistiques d'admission dont les élèves peuvent avoir besoin dans leur démarche.

De plus, tout au long du parcours de l'élève, nos conseillères d'orientation veillent à ce que, à l'intérieur des situations d'apprentissage qu'ils proposent aux élèves, les enseignants explorent les carrières en lien avec leur matière afin de rendre plus concrets les apprentissages réalisés en classe.

LE SURVEILLANT-ÉDUCATEUR

Une équipe de surveillants-éducateurs veille à la sécurité et à l'application par les élèves des règles de vie du Collège. Elle intervient de façon proactive dans une perspective de prévention et d'éducation.

III. LES INFORMATIONS D'ORDRE PÉDAGOGIQUE

Voir la Politique d'évaluation, parents-élèves, sur le Portail, sous l'onglet : « Communauté / Ressources / Services pédagogiques / Documents de référence / Politique d'évaluation, parents-élèves » ou en cliquant sur le lien ci-dessous:

- [Politique d'évaluation, parents-élèves](#)

IV. LES RÈGLEMENTS RELATIFS À LA PÉDAGOGIE

PRÉAMBULE

Les règlements pédagogiques ont pour but de favoriser la réussite de l'élève afin de le mener à l'obtention de son diplôme d'études secondaires.

1. La participation de l'élève

L'élève est tenu de participer activement à ses cours, d'avoir en classe son matériel scolaire, de faire ses devoirs, de remettre ses travaux dans les délais prévus et de fournir les efforts nécessaires à sa réussite.

1.1 Refus de participation pour raisons religieuses ou philosophiques

Les enseignants doivent évaluer de façon complète et équitable les apprentissages de l'élève. Par conséquent, celui-ci ou ses parents ne peuvent en aucun cas invoquer un motif religieux ou philosophique pour refuser de participer à une activité éducative ou à un cours prévu au programme.

2. L'assiduité aux cours

2.1 Les cours en général

L'assistance aux cours est obligatoire. Le contrôle des absences relève du Collège.

Tout élève en retard de moins de 15 minutes devra se présenter au cours muni d'un billet du directeur de sa classe. Sur présentation de ce billet, l'enseignant l'acceptera immédiatement en classe. Après ce délai, l'élève sera considéré absent du cours. Il devra cependant se présenter en classe.

La direction se réserve le droit de refuser aux épreuves locales tout élève qui aura accumulé un trop grand nombre d'absences, justifiées ou non. Un minimum de cours est requis pour constituer une unité valable.

Les élèves doivent demeurer dans le local où a lieu un cours, même si l'enseignant est en retard. À son arrivée, l'enseignant portera absents tous ceux qui seront déjà partis.

2.2 Les cours d'éducation physique

La présence aux cours d'éducation physique est obligatoire. Tous les élèves doivent s'y présenter en tenue adéquate. L'élève qui ne peut y participer pour des raisons de santé doit se munir d'un billet médical et le présenter à son directeur de classe. L'élève pourra se présenter à son enseignant pour assister à son cours si sa condition physique le permet.

Seuls les motifs suivants peuvent autoriser un élève à s'absenter d'un cours d'éducation physique sans qu'il y ait pénalité :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale ;
- Mortalité d'un proche parent;
- Convocation d'un tribunal;
- Délégation à un événement.

N.B. L'élève qui aura dû s'absenter pendant toute la journée ne sera cependant pas pénalisé.

L'enseignant pourrait donner une sanction à l'élève qui n'a pas une tenue d'éducation physique adéquate.

Lorsque l'élève s'absente au moment d'une évaluation, ou ne peut s'y soumettre (tenue inadéquate, incapacité physique), il peut être pénalisé ». Son résultat peut être modifié par une reprise. L'élève devra s'entendre avec son enseignant pour fixer le moment de cette reprise.

L'élève qui s'absente trop fréquemment ou qui n'a pas cumulé suffisamment de notes à tous les bulletins pourrait se voir refuser les unités rattachées à ce cours.

2.3 L'abandon de cours

Un élève n'est pas autorisé à abandonner un cours pendant l'année. Dans certains cas très spéciaux et par mode d'exception seulement, la directrice des services éducatifs peut autoriser un élève à abandonner un cours.

3. La politique des devoirs

Les devoirs font partie intégrante de la démarche d'apprentissage. Les élèves doivent donc obligatoirement faire les devoirs exigés par les enseignants.

La gestion des devoirs appartient à l'enseignant. Il imposera une sanction à l'élève qui tentera de s'y soustraire et avertira le directeur de classe, au moyen du suivi de l'élève, de la nature de cette sanction.

Si, à la suite de manquements répétés (trois dans la même étape), un élève ne remplit toujours pas ses obligations, les démarches suivantes seront entreprises :

- a) Lorsque l'enseignant notera que trois devoirs n'ont pas été remis dans sa matière et dans une même étape, il devra communiquer avec les parents et informer le directeur de la teneur de cet échange.
- b) Dès que le directeur de classe notera que trois devoirs n'ont pas été remis dans l'étape en cours, toutes matières confondues, il communiquera avec les parents et rencontrera l'élève pour lui faire part des sanctions auxquelles il s'expose si la situation perdure.

La gradation des sanctions est la suivante :

- Retenue après les cours;
- Retenue le samedi;
- Convocation des parents et rencontre avec les directeurs adjoints, vie pédagogique et scolaire;
- En dernier recours, les parents seront à nouveau convoqués et on reconsidérera avec eux la capacité de l'élève de poursuivre ses études au Collège.

V. LES RÈGLEMENTS RELATIFS À LA VIE SCOLAIRE

Le Collège Jean-Eudes, de par sa tradition et son projet éducatif, est un milieu de vie qui constitue une grande famille. Tous les efforts des éducateurs qui oeuvrent au Collège convergent vers un même objectif : offrir à chaque élève une expérience éducative exceptionnelle.

Dès son admission, l'élève se voit reconnaître des droits, en particulier le droit à un enseignement de qualité, le droit au respect et le droit à un environnement sécuritaire. Les actions posées par les membres du personnel tiennent compte de ce fait.

Mais être élève au Collège Jean-Eudes comporte aussi des devoirs. Les règlements qui suivent précisent les différents éléments relatifs à ces devoirs. Ils ont une portée éducative centrée sur le respect de soi, sur le respect des autres et sur le respect de l'environnement et visent à assurer un fonctionnement harmonieux de la maison.

Tant l'élève que ses parents sont invités à prendre connaissance avec attention de ces règles. En assurer le respect contribuera à faire du Collège Jean-Eudes une école de vie... pour la vie !

L'IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

1. Les données relatives à l'élève

Toute information ou modification relative à l'identification de l'élève, à son lieu de résidence, aux coordonnées des parents ou à d'autres données apparaissant sur le formulaire d'inscription doit être communiquée par écrit au secrétariat du Collège.

2. La carte d'identité

Au début de chaque année scolaire, le Collège émet à l'intention de chaque élève une carte d'identité officielle. L'élève est tenu de porter cette carte sur lui en tout temps et de la présenter sur demande. Si l'élève égare cette carte, il doit communiquer avec son directeur de classe pour s'en faire émettre une nouvelle.

3. La carte de la STM

Au début de chaque année scolaire, les élèves peuvent se faire émettre sur place une carte de la STM pour le transport par autobus et par métro. L'élève qui égare cette carte doit communiquer avec la STM pour s'en faire émettre une nouvelle.

4. La carte d'assurance maladie

Pour faciliter l'intervention en situation d'urgence, l'élève doit porter sur lui sa carte d'assurance maladie en tout temps.

LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

5. Les heures d'ouverture du Collège

Le Collège est ouvert de 7 h le matin à 18 h en fin de journée. L'équipe de surveillants-éducateurs est en poste pendant cette période pour répondre aux besoins des élèves.

À noter que la bibliothèque est ouverte jusqu'à 16 h 30, tandis l'agora et la cantine sont accessibles jusqu'à 16 h. Par ailleurs, les portes du tunnel menant au Centre Étienne-Desmarteau sont verrouillées à 16 h 45.

6. Les entrées et les sorties des élèves

L'accès au Collège se fait en utilisant l'entrée des élèves située sur la 15^e Avenue. Il peut aussi se faire en utilisant l'entrée de la place des Anciens en empruntant le trottoir qui longe le gymnase à partir de la rue de Bellechasse (entre le gymnase et le Centre Étienne-Desmarteau) ou le sentier qui relie la 13^e Avenue à l'entrée arrière du Collège.

Les parents qui accompagnent leur enfant au Collège sont invités à utiliser le débarcadère situé à l'arrière du Pavillon des arts et des sports. Ce débarcadère, la Place des Anciens, est accessible par la rue de Bellechasse.

Les élèves qui quittent le Collège empruntent l'entrée avant ou la place des Anciens. L'entrée du centre sportif, située sur la rue de Bellechasse, est uniquement accessible à partir de 18 h, à moins d'être accompagné par un enseignant ou par un entraîneur.

7. L'arrivée au Collège

L'élève doit se présenter au Collège en tenue vestimentaire obligatoire, suffisamment tôt pour être prêt à se rendre en classe dès le premier signal, soit cinq minutes avant le premier cours. Il se rend à l'agora ou à la cantine et y attend le signal annonçant que les élèves peuvent monter en classe.

8. Le départ du Collège

L'élève doit quitter le Collège en tenue vestimentaire obligatoire dès qu'il a complété ses activités. Aucun élève ne sera admis au Collège le soir ou durant la fin de semaine sans être accompagné d'un adulte. Le cas échéant, une autorisation de l'un des directeurs des services aux élèves est requise.

9. Les allées et venues

Pour se rendre en classe ou pour passer d'un local à un autre, les élèves doivent circuler avec discrétion et dans l'ordre pour ne pas gêner ceux qui seraient en train de travailler. Dans les escaliers, les élèves circulent à droite pour faciliter la circulation de ceux qui viennent en sens inverse.

Le forum est réservé aux élèves de 4^e et de 5^e secondaire.

Il n'est pas permis de circuler sans raison dans les corridors, les escaliers, les salles des cases, le tunnel du Centre Étienne-Desmarteau ou à l'avant du Collège.

10. Les cases

Par groupes de deux, les élèves se voient assigner une case qu'ils conserveront pendant toute l'année scolaire. Seuls les surveillants-éducateurs et les directeurs de classe peuvent autoriser un élève à changer de case en cours d'année.

L'élève doit s'assurer de l'ordre et de la propreté de sa case. Il doit éviter d'y laisser traîner de la nourriture. Au Collège comme au Centre Étienne-Desmarteau, il utilisera le cadenas fourni par le Collège qui se réserve le droit de vérifier le contenu des cases des élèves.

11. Le dîner

Les repas se prennent à la cantine ou, dans le cas des élèves de 4^e et de 5^e secondaire, au forum. Il est interdit de consommer de la nourriture ou des boissons ailleurs dans le Collège sur le terrain du Collège ou au Centre Étienne-Desmarteau, à moins d'une permission spéciale et en présence d'un adulte à l'emploi du Collège.

Chaque élève se fera un point d'honneur de laisser sa place dans un état de propreté impeccable.

12. L'affichage

Tout affichage doit être autorisé par un directeur des services aux élèves. Les annonces autorisées doivent être apposées sur les seuls babillards prévus à cet effet pour une durée déterminée. Le Collège refuse toute publicité pour une activité dont il n'assure pas l'encadrement ou à laquelle il ne recommande pas la participation.

13. La vente d'articles

Toute vente d'articles doit être autorisée par un directeur des services aux élèves.

14. Les appareils téléphoniques

Les appareils téléphoniques publics peuvent être utilisés par les élèves. Les autres appareils du Collège sont à l'usage exclusif du personnel du Collège.

15. Les téléphones cellulaires et appareils munis d'une caméra

Il est interdit aux élèves de circuler dans le Collège avec, un téléphone cellulaire ou un appareil muni d'une caméra. L'usage des téléphones cellulaires munis d'un MP3 et l'usage de tout appareil muni d'une caméra sont aussi interdits. L'élève doit donc déposer ces objets dans sa case.

Il est interdit de prendre des photos ou de filmer dans le Collège et pendant toute activité parascolaire.

16. Écoute de musique en classe

L'écoute de musique en classe, à partir d'appareils personnels, n'est permise que sur autorisation de l'enseignant.

17. Les bicyclettes, motocyclettes et automobiles

Le Collège encourage le transport actif et met à la disposition des élèves des supports à vélos. L'élève qui utilise ce moyen de transport doit cadenasser sa bicyclette à l'endroit désigné. Le Collège ne peut cependant être tenu responsable du vol des véhicules personnels des élèves ni des dommages qui pourraient leur être causés.

18. Les objets perdus ou volés

Le Collège ne peut se rendre responsable des vêtements, des pièces d'équipement sportif ou de tout autre objet perdu ou volé. Les objets perdus doivent être réclamés au local des surveillants ou au bureau du directeur de classe.

19. Les visiteurs

Les élèves ne peuvent recevoir aucun visiteur.

Les parents qui souhaitent rencontrer un membre du personnel sont priés de prendre rendez-vous, puis de se présenter à l'entrée principale du Collège au moment convenu.

LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE

20. Les présences

L'élève est tenu de participer à tous les cours ainsi qu'aux activités d'éveil et aux concentrations inscrites à son horaire, selon le calendrier scolaire du Collège.

21. Les absences

Toute absence non motivée est considérée comme un manquement grave aux règlements. L'élève qui s'absente d'un cours sans raison pourra se voir refuser l'entrée au Collège.

Quand un élève ne peut se présenter à l'un ou l'autre de ses cours, les parents sont priés de prévenir immédiatement par téléphone le directeur de sa classe. Au retour, l'élève se présente au bureau de son directeur de classe avec un billet signé par les parents justifiant son absence.

22. Les retards

Les retards non motivés sont considérés comme des manquements aux règlements du Collège. Tout élève en retard devra obtenir, pour entrer en classe, un billet de son directeur de classe ou, en cas d'absence de celui-ci, du directeur d'une autre classe.

23. Les rendez-vous à l'extérieur

Les rendez-vous médicaux ou autres doivent, de préférence, être pris en dehors des heures scolaires. Sur demande des parents, le directeur de classe peut autoriser un élève à quitter le Collège pendant la journée. Le directeur de classe remettra alors un billet de sortie de classe à l'élève qui en remettra une copie aux surveillants-éducateurs.

LE RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

24. Le langage

Conformément à la politique du français en vigueur au Collège, les élèves sont incités à utiliser le terme juste et à se préoccuper de la qualité de leur français tant parlé qu'écrit.

Le vouvoiement est de rigueur quand un élève s'adresse à un adulte qui oeuvre au Collège.

25. Le respect des personnes

Le respect est de mise dans tous les rapports interpersonnels au Collège. L'impolitesse, les abus de langage, l'intimidation, le harcèlement ou la violence physique ne sont pas tolérés et sont passibles de sanctions.

26. Les spectacles

Lors de spectacles ou de présentations collectives au Collège ou à l'extérieur, les élèves sont invités à manifester leur appréciation de façon appropriée. Les cris, les sifflements et les manifestations bruyantes ne sont pas tolérés.

27. La gomme à mâcher et les friandises

Il est interdit de mâcher de la gomme au Collège.

La consommation et la vente de friandises ne sont permises que dans le cadre d'activités spéciales autorisées par un directeur des services aux élèves.

28. L'usage du tabac

Conformément à la Loi, et dans un contexte d'éducation à la santé, il est interdit de fumer à l'intérieur comme sur les terrains du Collège.

LE RESPECT DU MILIEU DE VIE

29. Les installations et le matériel du Collège

Les élèves sont invités à faire preuve de civisme en prenant grand soin des installations et du matériel qui sont mis à leur disposition. En cas de bris accidentel, l'élève doit informer son directeur de classe.

Tout bris volontaire ou vandalisme constitue un manquement grave passible de sanctions allant du remboursement des frais de réparation ou de remplacement jusqu'au renvoi du Collège.

30. L'informatique

Voir le code d'éthique qui régit l'utilisation des TIC au Collège en cliquant sur le lien ci-dessous :

- [Code d'éthique](#)

LES LABORATOIRES D'INFORMATIQUE POUR LES ÉLÈVES

Deux laboratoires servent aux cours ou aux activités d'informatique. Ils sont à la disposition des élèves qui veulent y effectuer des travaux. Les enseignants, le technicien et les surveillants assurent une bonne utilisation du matériel. Description :

Local 221

221:

- 35 portables PC

Local 309

309 :

- 15 MAC
- 20 MacBook Air sur chariot (possibilité de réservation)

L'accès aux laboratoires pourra être refusé à un élève qui n'utilise pas les équipements de façon adéquate.

Les élèves ne sont pas autorisés à insérer des supports amovibles (cédéroms ou clés USB) dans les ordinateurs mis à leur disposition.

Il est interdit de tenter de déjouer ou de pirater le réseau informatique du Collège.

Les élèves ne doivent pas tenter d'ouvrir une session sous le nom d'un autre élève.

LES MESURES DISCIPLINAIRES

31. Les sanctions

Le Collège se réserve le droit d'imposer des sanctions pour toute infraction au règlement. Selon la gravité et la fréquence des gestes posés, les sanctions peuvent être de divers types :

- Avertissement;
- Communication aux parents;
- Travail supplémentaire à réaliser;
- Mesure de réparation en lien avec le geste posé;
- Retenue après la classe;
- Expulsion d'un cours;

- Interdiction de participer à certaines activités;
- Retenue le samedi;
- Renvoi du Collège.

Dans tous les cas, les parents sont informés par le directeur de classe de l'élève.

32. L'expulsion d'un cours

L'élève exclu d'un cours devra se présenter immédiatement au bureau du directeur de sa classe. En l'absence du directeur de classe, l'élève devra se présenter au bureau des surveillants-éducateurs.

33. Le renvoi du Collège

Dans les cas suivants, le Collège prévoit le renvoi immédiat et définitif :

- Vol, vandalisme et déclenchement du système d'alarme ;
- Usage ou possession de boissons alcoolisées ;
- Usage, possession ou trafic de stupéfiants ;
- Comportement jugé contraire aux valeurs préconisées par le Collège (impolitesse grave, violence verbale ou physique, intimidation, taxage, etc.) ;
- Port d'armes blanches ou offensives ;
- Tentative de déjouer ou de pirater le système informatique du Collège ;
- Prise de photos ou tournage de films dans le Collège et pendant toute activité parascolaire.

Le non-respect des exigences scolaires (absences non motivées, étude insuffisante, devoirs et travaux non faits, plagiat, etc.) est aussi passible de renvoi.

34. Le comité de discipline

Le cas d'un élève passible de renvoi en vertu de l'article 31 est soumis au comité de discipline qui rend sa décision après avoir donné l'occasion à l'élève et à ses parents d'être entendus.

LA TENUE VESTIMENTAIRE DU COLLÈGE

35. La tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire du Collège est obligatoire en tout temps dans les aires pédagogiques, tant pour les cours que pour les activités régulières ou spéciales ayant lieu au Collège.

Les élèves étant aussi appelés à représenter le Collège à l'extérieur, ils sont aussi tenus au port des vêtements identifiant le Collège. Les directeurs des services aux élèves pourront, en certaines occasions, permettre une exception à cette règle.

Les vêtements qui composent la tenue vestimentaire obligatoire sont exclusifs au Collège. Ils sont disponibles chez le fournisseur choisi par le Collège.

L'élève doit porter une attention particulière à sa tenue vestimentaire en tenant compte des critères suivants :

- La blouse et le polo sont boutonnés (au plus un bouton déboutonné);
- La chemise et la blouse se portent à l'intérieur du pantalon ou de la jupe;
- La cravate se porte le nœud au cou;
- Le pantalon se porte à la taille;
- La longueur du pantalon ne dépasse pas le talon de la chaussure;
- La jupe se porte à une longueur convenable (sous le pré-cuisse);
- Les manches du chandail sont baissées;
- Les vêtements sont propres et en bon état;
- La ceinture est obligatoire;
- Les chaussures sont propres et attachées;
- Les vêtements ne peuvent être modifiés;
- Aucun couvre-chef n'est autorisé.

Le directeur de classe, les surveillants et les enseignants interviendront auprès de l'élève qui ne respecte pas l'esprit de ce règlement.

Les vêtements qui composent la tenue vestimentaire du Collège sont les suivants :

35.1 La tenue de base pour les filles

Les parents ne sont pas tenus d'acheter tous les vêtements de l'uniforme de base.

- Jupe écossaise avec poche tartan;
- Jupe droite, 4 plis marine;
- Pantalon extensible semi-évasé beige;
- Pantalon marine;
- Veston marine coupe cintrée, écusson;
- ou
- Chandail marine, rouge ou blanc, col en V, écusson;
- Chandail marine à fermeture-éclair, broderie;
- Débardeur marine ou rouge, broderie;
- Blouse blanche semi-ajustée, manches longues, broderie;
- Blouse blanche semi-ajustée, manches courtes, broderie;
- Blouse bleue semi-ajustée, manches longues, broderie;
- Blouse bleue semi-ajustée, manches courtes, broderie;
- Polo marine, manches courtes, col en V, broderie;
- Polo rouge, manches courtes, col en V, broderie;
- Col roulé blanc, broderie;
- Bas courts marine, noir, beige;
- Bas aux genoux marine, blanc;
- Collants épais marine;
- Collants opaques marine;
- Collants micro-fibres marine;
- Tablier marine, sérigraphie;
- Sarrau blanc;
- Ceinture marine/noir boucle argent;
- Ceinture marine/noir 100% cuir, 35 mm;
- Ceinture marine/noir 100% cuir, 30 mm;
- Écusson;
- Souliers noirs;
- Le sarrau blanc est obligatoire dans tous les laboratoires de sciences.
- Le tablier est obligatoire de la 1re à la 5e secondaire pour les arts plastiques.

35.2 La tenue de base pour les garçons

Les parents ne sont pas tenus d'acheter tous les vêtements de l'uniforme de base.

- Pantalon sans plis beige;
- Pantalons avec plis beige;
- Pantalon marine;
- Veston marine, écusson;
- ou
- Chandail en V, marine, rouge, blanc, écusson;
- Chandail à fermeture-éclair marine, broderie;
- Débardeur marine, broderie;
- Débardeur, broderie, rouge;
- Chemise Oxford blanche manches longues, broderie;
- Chemise Oxford blanche manches courtes, broderie;
- Chemise bleue manches longues, broderie;
- Chemise bleue manches courtes, broderie;

- Polo manches courtes, 3 boutons, marine, liséré blanc et rouge;
- Polo manches courtes, 3 boutons, rouge, liséré blanc et marine;
- Col roulé blanc, broderie;
- Bas courts, marine, noir, kaki, sable;
- Cravate avec armoiries, marine;
- ou
- Cravate avec aigles, marine;
- Tablier, sérigraphie;
- Sarrau blanc;
- Ceinture marine/noir boucle argent;
- Ceinture marine/noir, 100% cuir, 35 mm;
- Ceinture marine/noir, 100% cuir, 30 mm;
- Écusson;
- Souliers noirs;
- Le sarrau blanc est obligatoire dans tous les laboratoires de sciences.
- Le tablier est obligatoire de la 1^{re} à la 5^e secondaire pour les arts plastiques.

35.3 La tenue d'éducation physique pour les filles et les garçons

Les vêtements suivants sont obligatoires.

- Short athlétique rouge ou gris, sérigraphie;
- T-shirt rouge à manches courtes, sérigraphie;
- ou
- T-shirt gris à manches courtes, sérigraphie;
- Kangourou ouaté rouge, sérigraphie;
- Pantalon sport gris, sérigraphie;
- Bas sport blancs, mi-mollet;
- Bas sport blancs, cheville;
- Espadrilles à semelles non marquantes;
- Patinoire :
 - Kangourou ouaté rouge, sérigraphie;
 - Pantalon sport gris, sérigraphie;
 - Casque protecteur avec grille complète;
 - Protège-cou;
 - Mitaines ou gants;
 - Patins.

35.4 Les chaussures pour les filles et les garçons

Seuls les souliers vendus par notre fournisseur sont autorisés.

En classe, le port du soulier de course ou du soulier orthopédique n'est autorisé que sur présentation d'un certificat médical.

36. La tenue d'été

En mai, juin, août et septembre, les élèves sont autorisés à porter le gilet à col ouvert (polo).

37. Le port du sarrau

L'enseignant peut autoriser ou exiger le port du sarrau en classe. L'élève doit s'assurer de la propreté de son sarrau. Dans les allées et venues, la tenue vestimentaire obligatoire demeure toutefois de rigueur.

38. Le « piercing » et les tatouages

Le « piercing » et les tatouages sont interdits au Collège.

39. La coiffure

Bien que conscient du besoin de l'élève d'affirmer sa personnalité, le Collège tient à ce que les élèves respectent le décorum qui sied à un milieu sérieux d'études. En conséquence, les coiffures imitant celles des groupes considérés comme avant-gardistes ou marginaux ne sont pas tolérées. Les élèves ayant le crâne partiellement ou entièrement rasé ainsi que les cheveux teints aux couleurs de l'arc-en-ciel ne sont pas admis au Collège. Nous voulons que les cheveux et la coupe soient d'une apparence naturelle. Le visage doit être dégagé.

La norme admise pour les garçons est la suivante :

- À l'avant, ne pas dépasser les sourcils ;
- Sur le côté, le lobe de l'oreille ;
- À l'arrière, le col de la chemise ;
- Pour coupe courte: gabarit # 2.

La norme admise pour les filles est la suivante :

Ne sont pas considérés conformes au règlement les cheveux teints comme les groupes mentionnés ci-dessus.

Le directeur de classe interviendra auprès de l'élève qui ne respecte pas l'esprit de ce règlement.

VI. LES SERVICES AUX ÉLÈVES

Le centre de ressources documentaires

Le centre de ressources documentaires du Collège dispose d'une documentation variée de plus de 47 000 documents: volumes, périodiques, dossiers de presse, cartes, disques compacts, cassettes-audio, vidéo, cédéroms et DVD.

L'horaire

Le centre est ouvert tous les jours de 7 h 45 à 16 h 30. Tout changement à l'horaire est affiché à la porte du centre et au babillard électronique.

Les règlements

Le centre est un lieu de travail, d'étude ou de ressourcement intellectuel. Les personnes qui le fréquentent recherchent silence et quiétude. Le silence y est donc de rigueur en tout temps et on s'y déplace dans le calme. Aucun travail d'équipe n'est autorisé dans la salle principale de la bibliothèque. Cependant, en s'inscrivant au comptoir du prêt, on peut accéder au local aménagé pour le travail d'équipe, à l'arrière du centre de ressources documentaires. Les usagers doivent déposer leur porte-documents à l'entrée, à l'endroit réservé à cet effet. Lorsqu'on quitte les lieux, on replace sa chaise contre la table, on voit à ce que l'endroit utilisé demeure propre et on rapporte les documents consultés au comptoir du prêt.

Les ressources informatiques

21 ordinateurs de référence sont à la disposition des usagers donnant accès à Internet et à Bibliobranche.

Le prêt de documents

Pour l'emprunt ou la réservation de documents, on doit présenter la carte du Collège. Toute la documentation qu'on trouve au centre peut être empruntée. L'utilisateur est toujours responsable des documents dont il se sert. Une amende peut lui être imposée si le document est annoté ou détérioré. En cas de perte, il devra défrayer les coûts de remplacement, de commande et de catalogage. Une amende de 0,15 \$ par jour de retard est exigée pour tout document.

La période de prêt

Pour les monographies, pour les romans et autres, la période de prêt est de 20 jours d'école, renouvelable à la date de retour ou avant.

Pour les bandes dessinées, les vidéocassettes, les cd et les dvd, la période de prêt est d'une journée ou d'une fin de semaine.

Pour les ouvrages de références, les périodiques, les dossiers de presse et les documents réservés à une recherche, il s'agit de prêts de 14 h 45 à 8 h le lendemain matin.

Les manuels scolaires ne sont prêtés que pour la durée d'une période de classe.

L'usager qui ne se conforme pas aux règlements se verra interdire l'accès au centre de ressources documentaires du Collège et en perdra aussi les privilèges.

Le service de photocopieur

Un photocopieur est à la disposition des élèves. Chaque copie noir et blanc coûte 0,10 \$ et les copies couleurs coûtent 0,50 \$. Il est possible d'emprunter l'argent nécessaire à l'opération au comptoir du prêt, mais nous tenons à un remboursement rapide.

Le service d'aide à l'élève

« Lorsque l'un des nôtres est menacé, nous sommes tous en danger.

Nous sommes tous impliqués dans ce voyage qu'on appelle la vie. »

C'est dans cet esprit que le Collège a mis en place, il y a plusieurs années, une toile d'aide pour ses jeunes. Cette toile constitue un réseau d'aide auquel sont associés des adultes sensibilisés (surveillants-éducateurs, enseignants, infirmier, conseillère d'orientation, technicienne en éducation spécialisée et responsable du service d'aide) de même que des ressources spécialisées. Elle implique aussi la présence de jeunes conscientisés et formés pour intervenir auprès de leurs pairs. Certains jeunes agiront à titre de grand frère ou de grande soeur en réponse à des besoins d'ordre pédagogique. D'autres jeunes offriront un soutien à des besoins d'ordre psychologique, relationnel ou affectif.

En plus des ressources disponibles au Collège même, des ententes de service établies avec diverses ressources externes (Polyclinique Rosemont, Centre de psychologie Gouin, Centre Dollard-Cormier, Parcours d'enfant, etc.) permettent de répondre à certains besoins plus spécifiques.

Les Africains disent : « Ça prend tout un village pour éduquer un enfant... ». Au Collège Jean-Eudes, nous croyons que ça prend toute une communauté pour prendre soin d'un jeune.

Le service de santé

Un infirmier est présent à temps complet au Collège pendant l'année scolaire.

L'infirmier planifie diverses activités qui ont trait à la santé : journées thématiques, semaine de la santé, conférences, etc. Il organise des sessions de formation en classe sur différents sujets comme le secourisme, la sexualité, la toxicomanie et les relations amoureuses. Il dresse également le bilan de santé de chaque élève et planifie les interventions nécessaires pour assurer la sécurité des élèves éprouvant des problèmes de santé particuliers : allergies, diabète, épilepsie, etc.

En cas d'urgence, il assure le suivi auprès de la clinique médicale la plus rapprochée ou d'un centre hospitalier.

Le service d'orientation scolaire

Deux conseillères d'orientation scolaire sont à la disposition des élèves pour les renseigner sur les différentes professions et les conseiller dans leurs choix scolaires et professionnels. Elles reçoivent en consultation individuelle les élèves qui en font la demande.

Le service d'animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire

Le Collège accorde une très grande importance aux valeurs évangéliques, tels le respect, la justice, le partage, la générosité, la compassion, la persévérance et la ténacité ainsi qu'à l'engagement communautaire des jeunes. Le service d'animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire amène l'élève à trouver une réponse à sa quête de sens, à développer sa conscience sociale, à humaniser son milieu de vie, à s'engager communautairement et à s'identifier aux valeurs chrétiennes.

Pour atteindre ces buts, l'animateur rencontre les élèves, dirige et supervise le groupe Humani-Terre qui organise des activités de conscientisation et d'engagement communautaire via divers comités : Allant-Vert, Amnistie internationale, Club 2/3, Expérience dominicaine, Paniers de Noël, etc. À diverses occasions pendant l'année scolaire, l'animateur amène les élèves dans un camp chrétien afin de leur permettre de se connaître, de se prendre en main, de coopérer avec les autres, d'accepter leurs différences, de développer leur leadership et d'agir sur leur environnement.

Le service d'animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire s'inscrit à la suite de l'expérience apostolique, de la spiritualité et de l'engagement des Eudistes dans la communauté. Le service dispose de la chapelle Saint-Jean-Eudes où les élèves du Collège peuvent se recueillir, prier et célébrer la vie (vie spirituelle) ainsi que du local Humani-Terre où les élèves peuvent préparer leurs campagnes de sensibilisation (engagement communautaire).

Le service de surveillance

Ce service est assuré par la présence active et éducative de six surveillants-éducateurs qui voient à la sécurité de tous les élèves et au bon ordre général dans le Collège.

Ce service de surveillance est offert tous les jours de 7 h à 18 h.

Le service de la cantine

Le Collège offre tous les jours un dîner complet à la cantine.

Les menus proposés respectent la politique alimentaire du Collège. Certains aliments à la carte sont aussi disponibles. Des cartes-débit, à l'aide desquelles les sommes déposées sont disponibles, peuvent être utilisées pour le paiement par les élèves.

Par ailleurs, les élèves qui le désirent peuvent apporter leur propre repas. Des fours à micro-ondes sont mis à la disposition des élèves qui souhaitent réchauffer leur dîner.

Les activités sportives de haut niveau

En 1^{re} et en 2^e secondaire, l'élève peut s'inscrire dans une équipe d'élite; les sports pratiqués demeurent les mêmes que dans la concentration Sports.

Les activités sportives libres

Aux heures de dîner, lorsque disponibles, les gymnases sont ouverts pour la pratique d'activités sportives au choix de l'élève.

Le prêt du matériel sportif

Le service des sports du Collège met à la disposition des élèves le matériel nécessaire pour tous les sports (excepté le hockey) pratiqués lors de l'activité libre du midi et des activités d'éveil. En dehors de celles-ci, aucun matériel ne sera prêté.

Remarque : La tenue d'éducation physique est exigée pour toutes les activités sportives. Consultez le *Guide de l'élève* à la section « Tenue vestimentaire », pour obtenir plus de détails sur l'habillement sportif.

Les installations sportives

En vertu d'une entente avec l'Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, les installations suivantes du Centre Étienne-Desmarteau sont mises à la disposition des élèves :

- Deux gymnases olympiques;
- Deux patinoires;
- Une palestra;
- Une piste d'athlétisme;
- Un terrain de football, de soccer, de balle-molle et de baseball.

Au Collège, nous disposons de :

- Deux gymnases olympiques;
- Une salle multi-sports;
- Une salle de préparation physique (musculature et aérobie);
- Un mur d'escalade.

Le Conseil général des élèves

Principe

Travailler au développement de l'engagement de l'élève au service de la cité.

Chaque année, les élèves du Collège Jean-Eudes élisent, pour chacune des classes, deux représentants par groupe. Ces élèves travaillent en étroite collaboration avec le Conseil général des élèves, élu par vote secret. Tous ces élèves assurent le bon fonctionnement des activités au Collège. Les directeurs de classe et les directeurs des services aux élèves voient au bon encadrement de ces élèves.

Dans leur planification, les élèves verront à respecter le principe suivant : toutes les activités sont organisées après autorisation de la direction du Collège, par les seuls élèves du Collège et seront présentées uniquement aux élèves du Collège.